



CONCOURS DÉCOUVRONS NOTRE CONSTITUTION

L'ÉTAT DE DROIT (THÈME 2025-2027)

PROPOSITIONS PÉDAGOGIQUES

CATÉGORIE 2 – CYCLE 4

Proposition de sujet : le contrôle des élections comme règle du jeu démocratique, une condition de l'État de droit

Insertion dans le programme

À partir de la rentrée 2026, le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC – 2024) en 3^e s'intitule « Faire vivre la démocratie » : il invite à travailler les règles du jeu démocratique, ses acteurs et leur engagement. La proposition développée est en cohérence avec ce programme et notamment sa première et sa troisième partie qui demandent de travailler les notions de Constitution (notamment celle de 1958), de séparation des pouvoirs, de citoyenneté active et d'élections. Cette proposition peut aussi s'appuyer sur les 18 h dévolues à l'éducation à la citoyenneté.

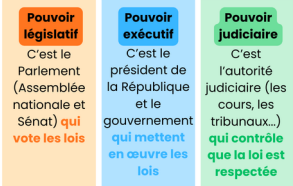
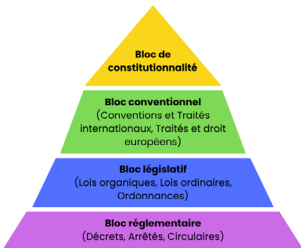
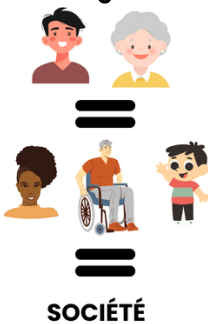
Comment expliquer l'État de droit à travers le contrôle des élections

Il s'agit de faire prendre conscience que l'élection est au cœur de la démocratie en étant une des modalités d'exercice de la souveraineté populaire. Or voter en démocratie suppose deux conditions : la première être électeur c'est-à-dire être assuré de pouvoir voter, la seconde dans un cadre électoral régulé.

Ces deux conditions organisent la réflexion autour des questions et des notions suivantes. Visibles sur le schéma ci-dessous, elles appartiennent soit aux **règles de fonctionnement de l'État de droit** (surlignées en vert), soit au **cadre protecteur de l'État de droit** (surlignées en orange) :

- « Qui peut voter ? » répond à la première condition sur la constitution du corps électoral. Cela permet d'étudier l'égalité devant la loi et la garantie des mêmes droits et libertés ;
- « Comment s'organisent les élections ? » répond à la deuxième condition sur la régulation du cadre électoral. Cela permet d'étudier le contrôle de constitutionnalité, la hiérarchie des normes et se prémunir contre l'arbitraire du pouvoir ;
- « Qui garantit la validité des listes électorales ? » et « Qui valide les élections ? » répondent également à la deuxième condition sur la régulation du cadre électoral. Cela permet d'étudier l'égalité devant la loi, la séparation des pouvoirs et la garantie des mêmes droits et libertés.

Le tableau ci-après reprend celui de la fiche théorique sur l'État de droit augmenté uniquement des notions articulées au sujet.

Représentation de la notion	Notion et sa définition	Articulation au sujet
Les règles de fonctionnement de l'État de droit		
1 	L'égalité de toutes les personnes devant la loi, un enjeu de protection des individus : L'État peut être jugé comme tout le monde et aucun individu ne peut éviter la loi.	La mise en place du répertoire électoral unique fait apparaître des difficultés, pour certains citoyens ordinaires, d'accéder au vote : situations de non-inscription, mal-inscription ou radiation abusive. De même, tout éligible peut contester le résultat des élections. Dans ce contexte, l'égalité face à la loi permet aux individus concernés de faire un recours devant la justice administrative.
2 	La séparation des pouvoirs : le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire sont indépendants les uns des autres.	L'indépendance de la justice administrative ou constitutionnelle assure les résultats des élections du pouvoir exécutif et législatif, témoignant ainsi de la séparation des pouvoirs. La contestation du résultat des élections législatives ou présidentielles finit par aboutir au Conseil constitutionnel, qui est garant du respect des procédures électorales et fait office de juge suprême. Il procède, le cas échéant, à l'examen des recours et proclame les résultats finaux aux élections nationales. C'est un contrôle de régularité.
4 	La hiérarchie des normes : les décisions du Gouvernement et les lois votées doivent respecter les règles, principes et valeurs qui leur sont supérieurs.	Étudier les règles du jeu de la compétition électorale permet d'aborder la hiérarchie des normes. Les élections nationales sont encadrées par la loi suprême, la Constitution, tandis que leurs modalités sont prévues par les lois contenues dans le Code électoral.
L'État de droit, un cadre protecteur		
5  Contenu visuel partiellement généré avec l'aide d'une intelligence artificielle et vérifié par un humain	Se prémunir contre l'arbitraire du pouvoir : préserver les libertés individuelles en limitant le pouvoir de ceux qui le détiennent par l'obligation à inscrire leur action dans le droit.	Dans un cadre démocratique, trois conditions principales permettent de se prémunir contre l'arbitraire du pouvoir : les mandats ont une durée limitée, le suffrage est universel et le pluralisme politique est préservé.
6  SOCIÉTÉ	Garantir les droits et les libertés fondamentales individuels : toute la population d'un État bénéficie des mêmes droits.	Étudier le droit de vote signifie étudier l'égalité en droits face au vote. Si le suffrage en France est désormais universel, il a été rendu accessible aux femmes il y a moins d'un siècle. Se pose désormais la question de la complétude du corps électoral. Pour que tous les potentiels électeurs puissent voter, le droit prend en compte les nombreux cas particuliers visant à rendre la citoyenneté active : les personnes détenues, hospitalisées, ou les personnes très isolées (dû à leur âge ou à l'absence de moyens de transports) ; les individus français hors de France ; les citoyens européens aux élections locales et européennes ou encore les étrangers extra-communautaires.

Ressources

Ressources sur le droit de vote et les conditions du vote

- [Rapport, n° 1479 - 17e législature sur le site de l'Assemblée nationale](#) (particulièrement la partie III – La participation : une nécessité de combler les failles des systèmes d'inscription et d'information des électeurs)
- Page « [Droit de vote des détenus : quelles sont les nouvelles modalités ?](#) » sur le site Service Public
- Page « [Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France](#) » sur le site Service Public
- Page « [Vote par procuration](#) » sur le site Service Public
- Page « [Les étrangers ont-ils le droit de vote ?](#) » sur le site viepublique.fr
- Page « [Quelles sont les conditions pour voter en France ?](#) » sur le site viepublique.fr
- Page « [Qui a le droit de voter ?](#) » sur le site viepublique.fr

Propositions de différents angles d'approche sur le rôle de la justice administrative et constitutionnelle, « juge électoral »

- [Décision n° 2024-6339/6352 AN du 31 janvier 2025](#) sur le site du Conseil constitutionnel (particulièrement les paragraphes 6 à 8)
- Page « [Le Conseil constitutionnel a été saisi de 91 recours contre les résultats des élections législatives de juin 2022](#) » sur le site du Conseil constitutionnel
- Page « [Recours contre le résultat des élections municipales, départementales](#) » sur le site justice.fr
- Page « [Le Conseil constitutionnel, juge suprême de l'élection présidentielle](#) » sur le site viepublique.fr
- Décision de justice « [Le tribunal administratif rejette le recours formé contre les élections municipales de Trappes – Tribunal administratif de Versailles](#) » sur le site du tribunal administratif de Versailles

Pistes pédagogiques de mise en œuvre du projet

Productions envisagées

La restitution peut prendre des formes variées, telles qu'une exposition mais aussi un dossier de presse, une émission sous forme de podcast, un reportage, etc. La reconstitution d'une décision, avec un débat contradictoire, peut aussi être envisagée.

Compétences travaillées

Il s'agit de travailler sur les quatre dimensions du référentiel des compétences pour une culture de la démocratie. La participation des élèves les amène à recevoir des **connaissances** précises qu'ils sont amenés à acquérir et mobiliser dans le cadre de leur projet. Ils développent des **aptitudes** d'implication dans un projet collectif et de participation à un débat, en étant capable d'exprimer son point de vue et d'entendre la contradiction inhérente à une question complexe. À l'issue du projet, les élèves sont ainsi capables de développer des **attitudes** correspondant à l'esprit civique, et en particulier à s'engager pour le droit de vote et ses différentes implications, de reconnaître son importance et l'intérêt d'un processus juste, équitable et contrôlé ; et au nom des **valeurs et principes de la République** comme de la promotion de l'État de droit. Le professeur veille à l'évaluation de ces compétences en y associant les élèves pour qu'elles prennent du sens dans leurs apprentissages.

Pistes pour un travail en interdisciplinarité

Le projet peut enfin être conduit en interdisciplinarité avec les enseignements de français, d'histoire-géographie, mais aussi les langues vivantes étrangères qui permettent d'étudier cette thématique à l'aune de la comparaison internationale. Dans la vie de l'élève, les élections de délégués ou d'éco-délégués, la participation à des projets dans l'établissement et la réflexion sur le règlement intérieur le conduisent également à s'interroger sur son engagement et le respect de règles au quotidien. Hors de la classe, des rencontres avec les élus, des professionnels du droit ou des associations sont à rechercher pour élargir son champ de connaissances et ses perspectives d'engagement.

Autres propositions pédagogiques par niveau de classe dans la même catégorie

Classe	Matière	Propositions de sujets	Notions de l'État de droit étudiées
5 ^e	EMC – EMI – Technologie	Le harcèlement derrière un écran. Les agissements discriminatoires s'appuient sur des stéréotypes et des préjugés. Ils sont à la racine du harcèlement scolaire qui peut se continuer en ligne. Dans un État de droit, l'État, garant des droits et libertés, est aussi responsable de la protection des individus, d'où les réactions législatives et réglementaires successives.	• Égalité devant la loi • Séparation des pouvoirs • Hiérarchie des normes • Garantie des mêmes droits et libertés
4 ^e	EMC – EVARS – Français – Histoire- Géographie – Sciences	La contraception et le dépistage des IST. La contraception et le dépistage des IST : évolution de la société, évolution des sciences et évolution des lois dans un État de droit.	• Égalité devant la loi • Contrôle de constitutionnalité • Hiérarchie des normes • Garantie des mêmes droits et libertés